

CFVU DU 22 MAI 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2025.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 22 mai 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 17 avril 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 22/05/2025.*

Présents	16
Représentés	7
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :



Direction Générale des Services

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- Séance du 17 avril 2025 -

Etaient présents :

M. DAMOME, Mme DURRANS, M. FOUCAUD, Mme GOFETTE-LEGER, Mme GONZALEZ SCAVINO, M. HOFFMANN,
Mme LACHAUD, M. LE BOURDONNEC, Mme NACHTERGAEL, Mme PETIT, Mme PINEDE, Mme SADLAN,
Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, M. EHYSSSE, M. JAILLET, M. LUTZ, Mme
ROQUES, M. VENANTBOUANANI, M. GIBAUD, Mme COLIN.

Etaient représentés :

M. ESTEVE, M. MBONDOBARI, M. ROUX, Mme OTHABURU.

Etaient invités :

Mme COMONT, Mme DULAURANS, Mme DUPUY, M. HAUQUIN, Mme JORGE, Mme LE COZ THOUVAIS,
Mme MIRAS.

M. Hoffmann ouvre la séance à 9h05.

Nombre de membre présents	23
Nombre de membres représentés	4

M. Hoffmann annonce qu'un temps important sera consacré, lors de la séance, à la future offre de formation (ODF) et à la présentation de sa méthodologie. Il précise que les éléments ont déjà été publiés sur le site de l'université et qu'une présentation destinée à l'ensemble des collègues aura lieu le 24 avril, en amphithéâtre Cirot.

Mme Roques sollicite la réouverture des échanges sur les modalités d'évaluation évoquées lors de la précédente séance de la CFVU, en rappelant qu'une pétition étudiante, ayant recueilli plus de 1 000 signatures, réclame des conditions d'évaluation plus justes et non pénalisantes pour les étudiants.

M. Hoffmann propose d'aborder ce sujet en fin de séance, dans le cadre des questions diverses.



I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ ***La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.***

II/ LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2025/2026

Mme Miras rappelle que l'élaboration du calendrier des inscriptions relève de la compétence du Président de l'université. Il est présenté à la CFVU pour avis. L'arrêté des modalités d'inscription détaille le déroulement de la campagne, les moyens de paiement, les pièces justificatives à fournir, ainsi que les procédures d'annulation et de remboursement.

Les inscriptions seront ouvertes du 25 juin au 5 septembre 2025, avec une prolongation jusqu'au 12 septembre pour les étudiants de l'IUT. Seuls les étudiants en poursuite d'études ayant validé leur année pourront s'inscrire dès le 25 juin.

Elle précise que les calendriers nationaux de Parcoursup ont été assouplis afin d'accorder davantage de temps aux futurs étudiants pour finaliser leur inscription, notamment jusqu'à la fin du mois d'août.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ ***La CFVU émet un avis favorable au calendrier des inscriptions 2025/2026.***

III/ BILAN SUR LE DIPLÔME D'UNIVERSITÉ "CYBERCRIMINALITÉ"

M. Hoffmann indique que Mme Dulaurans, responsable du DU de cybercriminalité, vient apporter des compléments d'information sur ce diplôme, dont les modalités de recrutement ont été votées lors de la dernière CFVU.

Mme Dulaurans, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication, rattachée au laboratoire MICA, explique que ses travaux de recherche portent depuis de nombreuses années sur l'amélioration des pratiques professionnelles des autorités de police, en particulier sur les dispositifs d'accompagnement des victimes dans certaines catégories de criminalités (exploitation sexuelle des mineurs, « cold cases », violences en ligne, accompagnement des familles des victimes...). Elle souligne que la cybercriminalité n'est pas encore reconnue comme un champ disciplinaire en France, contrairement à d'autres pays (Canada, Suisse, Belgique), et qu'il est essentiel d'y associer les sciences humaines et sociales pour compléter les approches techniques. C'est dans cette perspective

qu'a été conçu le DU, en lien étroit avec des professionnels de terrain (gendarmerie, police, Europol), qui ont contribué à l'élaboration du contenu pédagogique. C'était une opportunité à saisir pour essayer d'expliquer les différentes formes de cybercriminalités.

Ce DU se déroule en formation continue sur huit mois, à raison de deux jours consécutifs par mois. Elle s'adresse à un public majoritairement professionnel (avocats du droit numérique, psychologues, hospitaliers, agents des forces de l'ordre, hackers éthiques, consultants, etc.), avec une moyenne d'âge de 45 ans. Le DU comprend huit modules : enquête cybercriminelle, recherches en sources ouvertes, radicalisation en ligne, ingénierie sociale, violences en ligne, crime organisé en ligne, communication de crise cyber et un colloque de clôture, « CyberNeTic ». Les enjeux sont sociétaux et peuvent permettre de faire avancer la réflexion sur les pratiques professionnelles, montrer à quel point ses mutations numériques transforment notre quotidien.

L'évaluation de ce DU repose sur la rédaction d'articles scientifiques présentés lors du colloque, destiné à sensibiliser le grand public. « La Revue française de cybercriminalité », a été créée afin de valoriser ces travaux et de fournir aux institutions des ressources issues de la recherche civile. Le DU s'inscrit dans une dynamique pluridisciplinaire (science de l'éducation, science de la communication, sociologie, histoire...) et internationale (collaborations avec Toronto, Lausanne) et bénéficie de liens avec le Campus régional de cybercriminalité et de confiance numérique, la Préfecture, la Gendarmerie, et le service psychiatrique de Marseille.

Mme Dulaurs indique que c'est la première formation de ce type proposée en France, sous le prisme des sciences humaines et sociales. Elle souhaiterait consolider cette formation et envisagerait, à moyen terme, la création d'un master en formation continue, pour un public mature. Elle souligne que, sans publicité, la prochaine promotion de 20 places compte déjà 12 inscriptions confirmées par des entreprises et 5 places pour des gendarmes et policiers. Il y a donc un vrai public en attente.

Mme Pinède, demande combien d'apprenants suivent le DU dans son intégralité et s'il existe une tarification globale, dans la mesure où, lors de la dernière CFVU, une tarification par module avait été présentée.

Mme Dularans répond que, bien qu'une spécialisation par module ait été envisagée initialement, l'ensemble des apprenants ont choisi de suivre l'intégralité du cursus. Le format, à raison de 2 jours consécutifs par mois, facilite la conciliation entre vie professionnelle et formation. Elle précise qu'elle souhaite maintenir des petites promotions, afin de favoriser la qualité des enseignements, les échanges et la mise en réseau. Elle ajoute que la formation est financièrement intéressante pour l'université, les frais d'inscription étant majoritairement pris en charge par les employeurs. Le coût global s'élève à 2 900 € pour un financement individuel, et à 3 200 € lorsque la formation est financée par une entreprise. Elle ajoute que l'intérêt pour la poursuite en master a été exprimé directement par les apprenants eux-mêmes à l'issue du DU. Elle souligne que la cybermenace est le plus souvent abordée sous l'angle du droit pénal, des sciences criminelles, de la psychopathologie ou de la cybersécurité, mais que la cybercriminalité en tant que telle reste peu investie académiquement. Or, les sciences humaines et sociales ont un rôle essentiel à jouer, notamment pour comprendre les logiques d'acteurs, les usages et les impacts sociaux. Elle rappelle que si la seule réponse technique suffisait, les collectivités et les entreprises ne seraient pas aussi vulnérables face aux cyberattaques. Elle conclut en indiquant que le positionnement interdisciplinaire engagé commence à être reconnu, et qu'il serait opportun de le consolider à travers un projet plus ambitieux.



IV/ BILAN DES ACTIONS ET DISPOSITIFS DE LIAISON SECONDAIRE – SUPÉRIEUR

M. Hauquin présente le bilan des actions menées dans le cadre de la liaison secondaire-supérieur pour l'année universitaire 2024-2025. Ces actions ont pour objectif de mieux accompagner les lycéens dans leur orientation post-bac, de renforcer les échanges avec les équipes pédagogiques des lycées, et de favoriser l'immersion dans l'environnement universitaire. Elles s'inscrivent dans un contexte marqué par les évolutions liées à la réforme du baccalauréat et à la procédure Parcoursup, générant des besoins accrus en information et en accompagnement.

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre, de manière complémentaire et coordonnée, en lien avec le calendrier Parcoursup :

- Salons d'information dans les départements et participation au Salon de l'Étudiant à Bordeaux, avec un stand commun avec l'IUT et le DLM. Plus de 2 000 visiteurs ont été accueillis au cours du week-end.
- Journées Portes Ouvertes (24-25 janvier 2025) : fréquentation en hausse le samedi (2 535 lycéens), plus faible le vendredi (866 => cette année le Rectorat n'a pas banalisé cette journée). Mobilisation notable des équipes pédagogiques (plus de 120 enseignants-chercheurs) et des étudiants.
- Cordées de la réussite : 466 lycéens de terminale accueillis (y compris des filières technologiques et professionnelles) issus de 16 lycées partenaires éloignés de la métropole bordelaise. Les élèves ont assisté à des CM, TD, ateliers et échanges avec des étudiants tuteurs.
- Journées de l'enseignement supérieur (7-9 novembre 2024), organisées en partenariat avec le Rectorat, l'Université de Bordeaux et l'UPPA : plus de 400 participants (proviseurs, proviseurs adjoints, professeurs principaux de terminal et professeurs de spécialité) ont participé à des ateliers consacrés aux écarts entre les pratiques pédagogiques du lycée et de l'université, ainsi qu'aux enjeux liés à la réussite étudiante.
- Journée des proviseurs (7 février 2025) : une présentation des dispositifs mis en œuvre à UBM pour accompagner la réussite des primo-entrants a été réalisée à l'attention d'une vingtaine de proviseurs et proviseurs adjoints de l'académie, ainsi qu'à la directrice du service d'orientation de la région académique. L'objectif était d'échanger autour de ces dispositifs, de recueillir observations et attentes des acteurs du secondaire et de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats. Un axe de développement a été identifié : l'intégration d'une dimension de sensibilisation à la recherche, notamment par le biais du dispositif Sciences Avec et Pour la Société (SAPS).
- Journées d'immersion individuelle : malgré plus de 500 lycéens inscrits, ces journées ont dû être annulées en 2025 en raison du blocage de l'université, suscitant des retours très négatifs, notamment de la part des familles.
- Les plateformes numériques « Mon choix d'études à Bordeaux Montaigne » et « Nouvelle offre de formation » ont également été mises à disposition afin de fournir une information claire, structurée et accessible aux lycéens.

M. Hauquin annonce les perspectives et développements pour l'année 2024-2025 :

- Renforcement des liens avec les lycées situés hors métropole bordelaise.
- Développement de nouveaux dispositifs dans le cadre du programme ACCES (Accompagner vers l'enseignement supérieur).



- Consolidation de la communication vers les lycéens, notamment par le biais des réseaux sociaux, avec l'appui d'étudiants recrutés à cet effet.

V/ PROJET DE RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

M. Hoffmann présente un point d'information sur la réforme de la formation des enseignants, en s'appuyant sur les éléments actuellement connus, tout en précisant que le décret d'application n'a, à ce jour, pas encore été publié.

Il présente les grandes lignes de la nouvelle licence Professorat des écoles (LPE), qui remplacera la licence 3PE dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants du premier degré.

Elle repose sur quatre objectifs principaux :

- La consolidation des connaissances fondamentales indispensables à l'enseignement à l'école primaire ;
- Une première acquisition de connaissances pédagogiques, en lien avec les pratiques d'enseignement et d'apprentissage ;
- La connaissance, la compréhension et la mise en pratique des principes et des valeurs de la République ;
- Une découverte progressive du métier de professeur des écoles, notamment à travers 10 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée en établissement scolaire.

La formation est structurée autour de quatre blocs de compétences :

- S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire ;
- Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement et d'apprentissage ; - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier par rapport aux valeurs de la République ; - Construire son projet professionnel avec un stage de 10 semaines dans des écoles.

M. Hoffmann annonce que, dans le cadre de la réforme en cours, les étudiants auront la possibilité de présenter, dès la fin de leur licence, le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) ainsi que les concours du second degré. À compter de la rentrée 2025, des modules de préparation aux concours seront proposés dans les parcours de licence.

Les changements les plus notables concernent les concours du second degré, désormais placés au printemps de la troisième année de licence. Cette évolution implique l'organisation de blocs d'enseignement spécifiques, en collaboration avec l'INSPE, en parallèle du maintien des masters MEEF, qui continueront d'exister dans leur forme actuelle jusqu'en 2027.

Le CRPE interviendra, quant à lui, pour la première fois sous cette nouvelle forme au printemps 2026. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur a transmis des exemples de sujets pour accompagner la préparation aux épreuves écrites d'admissibilité. Les épreuves orales comprennent un exposé suivi d'un entretien. À partir de la session 2028, les titulaires de la LPE seront dispensés des épreuves écrites et accéderont directement aux oraux. Durant la phase transitoire (2026-2028), le CRPE sera accessible aux candidats titulaires d'un niveau bac +3 ou bac +5.

Le nouveau parcours de formation prévoit également une évolution statutaire des lauréats. En 1^{ère} année, les admis seront nommés élèves fonctionnaires en académie, avec une rémunération de 1 400 € net mensuel. En 2^{ème} année, ils deviendront fonctionnaires stagiaires, avec une rémunération portée à 1 800 € net mensuel. Une obligation d'enseignement de quatre ans est prévue en contrepartie de cette formation rémunérée.

M. Hoffmann ajoute qu'en M1 la pratique de 12 semaines d'observation (SOPA) est maintenue. Mais le temps de formation des étudiants en master 2 sera réduit à 300 heures, tandis que le temps d'immersion en classe représentera 50 % de leur emploi du temps. Il s'interroge sur les conditions de leur mise en responsabilité devant les élèves à mi-temps alors qu'ils sont encore en cours de formation et d'acquisition des compétences professionnelles.

Les masters MEEF vont donc progressivement disparaître au profit des masters des métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E). La coexistence, pendant deux ans, des deux systèmes, ne sera pas sans poser de difficultés. Le contenu des formations restera co-construit entre l'université et l'INSPE, avec un volume global de 800 heures consacrées à la maîtrise des disciplines, à la didactique et aux contenus professionnels, ces derniers étant dispensés en lien avec l'École Académique de la Formation Continue (EAFC).

Les étudiants stagiaires ne seront plus tenus de rédiger un mémoire de recherche, mais devront produire un mémoire de stage, incluant une réflexion sur la pratique professionnelle.

Tous les étudiants inscrits en master MEEF pourront se présenter au concours, les deux dispositifs coexistant jusqu'en 2028.

Mme Santa Cruz souhaite attirer l'attention sur le calendrier particulièrement contraint de mise en œuvre de cette nouvelle réforme, alors qu'à la mi-avril, le décret d'application n'est toujours pas paru. Elle souligne que les établissements devront avoir préparé d'ici fin mai les demandes d'accréditation des LPE et cela à moyens constants. Elle explique par ailleurs que beaucoup d'étudiants suivent une licence de langue pour ensuite passer le CRPE et exprime son inquiétude quant au risque de voir une part importante des étudiants se détourner de l'université au profit de l'INSPE, réduisant ainsi l'université à un rôle de simple prestataire.

Elle alerte également sur l'équilibre pédagogique des parcours, laissant peu de place à la formation disciplinaire : deux semestres consacrés à la didactique, une année à la préparation du concours, et seulement une année réellement disciplinaire. Elle s'interroge aussi sur le devenir des étudiants souhaitant partir en mobilité Erasmus en L3, qui ne pourront pas suivre la préparation au concours à distance. Elle se demande s'il ne faudrait pas envisager la création de Diplômes Universitaires (DU) de préparation au concours, permettant aux étudiants de suivre une licence complète et de se préparer au concours dans un second temps, s'ils le souhaitent.

Enfin, elle souligne que l'obligation de quatre années de service pour les lauréats du concours annoncé, pourraient constituer un problème.

M. Hoffmann annonce la réactivation du groupe de travail qui aura pour mission de réfléchir aux modalités d'organisation à l'échelle de l'établissement. Ce groupe, reste ouvert, si des enseignants souhaitent le rejoindre. La question de la création éventuelle d'un Diplôme Universitaire (DU) de préparation au concours y sera examinée, en fonction des moyens mobilisables.

Mme Petit rappelle que la licence Sciences du langage est directement concernée par cette réforme. Cette licence disciplinaire intègre déjà des modules préparatoires au CRPE, notamment un parcours préprofessionnel de 96 heures en L3. Mais elle se demande si un module de préparation au concours de 96 heures sera suffisant.

Mme Santa Cruz répond, qu'il semblerait que le module préparatoire attendu correspondrait à l'équivalent à 2 fois 30 ECTS, soit une année complète de formation. Elle estime que le ministère n'a pas pleinement mesuré ce que cela représente.

Mme Nachtergaele recommande de ne pas engager de démarches tant que le décret n'est pas publié, estimant que travailler sur des bases incertaines contribue à l'épuisement des équipes. Elle invite à mesurer les risques d'une mise en œuvre précipitée et évoque la possibilité de laisser passer deux ans, afin de laisser le temps aux dispositifs de se stabiliser afin de ne pas exposer les étudiants à une réforme encore floue, susceptible de générer de la désillusion. Elle souligne que les titulaires de licence peuvent déjà exercer comme contractuels, ce qui leur permettrait de découvrir le métier avant de s'engager dans un concours exigeant, assorti d'une obligation de service de quatre ans.

M. Hoffmann reconnaît que de nombreuses incertitudes subsistent autour de cette réforme, mais estime qu'il est nécessaire d'engager dès à présent une réflexion.

Mme Santa Cruz fait remarquer qu'en master il y aura d'une part les lauréats du concours qui seront payés 1 400€ et ceux qui n'auront pas le concours et qui ne seront pas payés, ce qui met en concurrence deux populations d'étudiants.

VI/ ÉTAT DES CANDIDATURES CONFIRMÉES POUR L'ADMISSION 2025/2026 EN LICENCE ET EN MASTER

○ Campagne d'admission 2025 en 1^{ère} année de 1^{er} cycle via Parcoursup :

Mme Dupuy indique que l'ensemble des vœux ont été formulés par les candidats, et que les dossiers sont actuellement en cours d'examen par les responsables de formation. Dans les formations où la pression à l'entrée est faible, l'ensemble des candidats sont admis directement. En revanche, pour les formations à forte pression, un classement des candidatures est nécessaire. Elle précise que le Rectorat définit des indicateurs avec un taux minimum de boursier et un taux maximal d'étudiants hors secteur qu'il faut intégrer dans Parcoursup, ce qui conduit à un ajustement des classements initiaux. Ces classements devront être saisis entre le 6 et le 21 mai 2025. Les données d'appel (surbooking) seront validées entre le 22 et le 27 mai 2025, avec une publication des réponses aux candidats à partir du 02 juin 2025.

Elle présente un état des candidatures enregistrées en 2025 :

Au total, 35 015 vœux ont été formulés (confirmés ou non), soit une hausse de 797 vœux par rapport à l'année précédente. Parmi eux, 31 642 vœux ont été confirmés, représentant une augmentation de 1 421 vœux.

Elle signale une hausse notable des candidatures en L1 Hambord, en L1 LLCER italien, ainsi qu'en L1 InformationCommunication. À l'inverse, certaines formations connaissent une baisse d'attractivité, notamment la L1 LLCER allemand, qui ne compte pas suffisamment de candidats, et surtout la L1 Histoire, qui enregistre la plus forte baisse, avec 296 vœux de moins par rapport à 2024.

Elle fait également une comparaison du taux de pression entre 2024 et 2025, formation par formation.

Mme Lachaud s'interroge sur la pertinence de comparer les taux de pression entre formations, notamment lorsque les équipes, comme en Histoire, n'ont pas la possibilité d'ajuster leur capacité d'accueil, malgré une demande en ce sens.

Mme Dupuy précise qu'il ne s'agit en aucun cas de stigmatiser certaines formations. Ce sont des indicateurs utiles pour suivre l'évolution des taux de pression. En cas de baisse continue, et au-delà des effets liés à la démographie, une réflexion sur l'organisation ou l'attractivité de la formation peut s'avérer nécessaire.

Mme Pinède souligne qu'il est difficile d'interpréter les données de candidatures sur seulement deux années sans tenir compte du contexte. Elle prend l'exemple des BUT, qui enregistrent une hausse de plus de 3 600 candidatures par rapport à l'année précédente, une augmentation exclusivement liée aux critères de recrutement avec un refus du Rectorat d'autoriser les pièces complémentaires dans les dossiers. Elle alerte sur le fait que cette ouverture trop large risque de compromettre la qualité du recrutement.

Mme Miras confirme qu'il est effectivement nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des documents pour éclairer les décisions et classer les candidats, tout en veillant à ce que les éléments demandés restent adaptés au niveau attendu en terminale et ne relèvent pas d'une exigence de niveau L3.

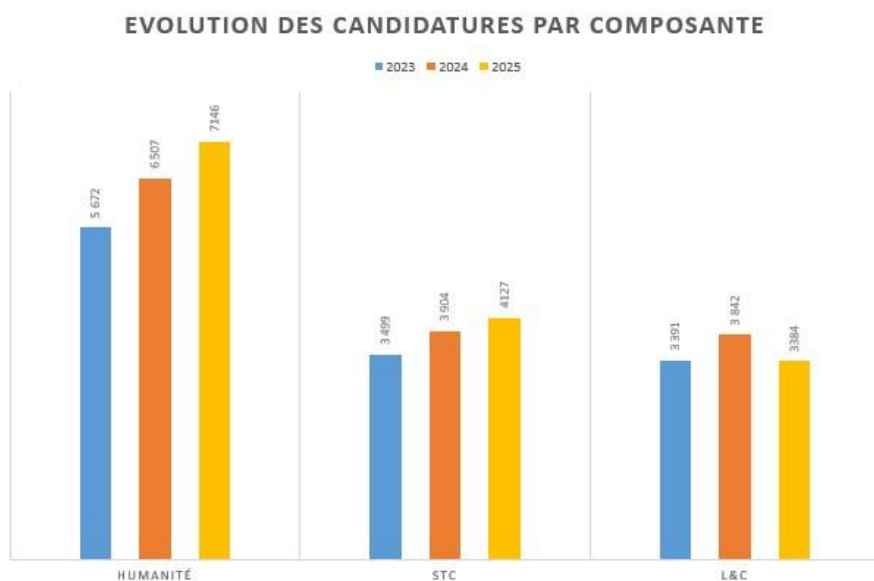
M. Damome regrette que ne soit pas indiqué sur les tableaux le nombre d'étudiants réellement inscrits.

○ Campagne d'admission 2025 en 1ère année de 2ème cycle via Mon Master :

Mme Jorge indique que la phase de dépôt des candidatures est clôturée depuis le 24 mars 2025 et que l'examen des dossiers est en cours jusqu'au 1^{er} juin, avec une date limite de classement fixée au 28 mai 2025. Contrairement à Parcoursup, l'ensemble des candidatures retenues doivent être classées. Elle précise que la phase principale d'admission se déroulera du 2 au 16 juin 2025, sur une durée plus courte que l'an passé, afin de permettre un démarrage anticipé de la phase complémentaire. La phase d'admission complémentaire se déroulera jusqu'au 17 juillet avec une gestion des désistements jusqu'au 31 août 2025.

Elle indique 14 657 candidatures confirmées en 2025 ce qui représente une hausse par rapport à l'année précédente (+ de 404) pour 95 parcours ouverts.

Hausse des vœux pour 41 parcours (dont la plus forte hausse pour le master Edition), stabilisation des vœux pour 33 parcours et baisse pour 21 parcours.



Elle signale que certaines formations au sein des trois UFR rencontrent quelques difficultés en termes de candidatures, mais que ces situations pourront évoluer lors de la phase complémentaire.

Elle précise que le parcours "Oralité et écriture" en musicologie a ouvert cette année, et relève des taux de pression toujours faibles dans les parcours de basque et d'allemand.

Mme Miras ajoute que les candidatures internationales déposées via l'application Études en France font également l'objet d'un examen par les enseignants, mais qu'elles sont souvent sujettes à un fort taux de désistement, notamment en raison des difficultés d'obtention de visas.

Mme Nachtergaele souligne un taux élevé d'évaporation en master, en partie lié au fait que les candidats peuvent formuler jusqu'à 15 vœux, sans que les équipes pédagogiques aient connaissance de l'ordre de préférence. Elle note également que les candidatures dans Mon Master représente aussi une charge importante pour les étudiants.

Mme Miras précise que l'ordonnancement des vœux par les candidats est demandé juste avant l'ouverture de la phase complémentaire.

M. Hoffmann insiste sur l'importance de la clarté dans la présentation des formations, notamment dans l'expression des prérequis, afin de limiter les ambiguïtés.

Mme Jorge encourage les équipes à réfléchir aux données d'appel, qui permettent de récupérer des candidats en cas de désistement. Elle rappelle que la phase complémentaire s'ouvre automatiquement à partir de 5 places vacantes pour les formations de moins de 50 places, et à 10 % de vacance pour celles de plus de 50.

M. Damome suggère d'ajouter une colonne spécifique aux candidatures internationales dans les tableaux de suivi des candidatures.

Mme Miras rappelle qu'au vu du fort taux d'évaporation, il est essentiel d'admettre un maximum de candidats sur les listes principales, tout en motivant soigneusement les refus afin de limiter les recours.

M. Arcelin demande s'il serait possible d'avoir un retour chiffré sur le nombre de recours gracieux et de recours administratifs auprès du Rectorat.

Mme Lachaud précise que tous les masters ne peuvent pas appliquer le surbooking de la même manière. Dans les masters recherche, l'admission repose sur des candidats ayant un sujet avec un encadrant potentiel, ce qui implique un temps de traitement important et rend impraticable une admission massive, contrairement à d'autres masters pour lesquels ce n'est pas la même démarche.

Mme Pinède demande si c'est aux enseignants de justifier le refus lorsque la candidature est invalide sur la plateforme.

Mme Miras répond que, dans ce cas, l'invalidation est liée à des critères administratifs, et ne relève pas des équipes pédagogiques.

VII/ LANCEMENT DE PROCHAINE OFFRE DE FORMATION.



Mme Pinède exprime le souhait que les sujets importants soient, à l'avenir, abordés en début de séance, afin de permettre un temps d'échange suffisant. Elle signale également que, bien que la lettre d'orientation stratégique ait été mise en ligne, le support a été déposé tardivement sur l'espace de partage.

M. Hoffmann prend note de cette remarque concernant l'organisation des séances. Il précise qu'il s'agit ici d'un premier temps d'échange sur l'offre de formation (ODF), et que d'autres discussions seront programmées.

Mme Sadran présente les premiers éléments de préparation de la future ODF, dont la mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2028. Elle rappelle que le travail a débuté par la rédaction d'une lettre d'orientation stratégique, fruit de consultations entre l'équipe projet restreinte et les membres de l'équipe présidentielle. Ce document s'appuie sur les préconisations du dernier rapport HCERES, les données issues de la cellule d'aide au pilotage et de l'observatoire des étudiants, ainsi que sur le cadre réglementaire national. La lettre d'orientation stratégique présente les 3 grands axes de réflexion :

- Les étudiants au cœur de la stratégie de transformation de l'ODF
- L'affirmation de l'identité et de la singularité de l'UBM dans l'enseignement supérieur
- L'évolution de l'ODF en phase avec les grandes transformations de notre société

Un comité de pilotage a été installé le 1er avril 2025. Il a validé la composition des groupes de travail ainsi que le calendrier, qui encadrera l'ensemble du projet et accompagnera la validation des propositions émanant des groupes de travail.

Elle annonce que la réflexion autour de la future ODF sera conduite de manière collective et concertée. Les trois axes stratégiques identifiés donnent lieu à neuf grandes thématiques, chacune faisant l'objet d'un groupe de travail spécifique. Elle précise que la question de l'inclusivité devra être systématiquement intégrée dans les travaux de chacun des groupes.

Les groupes de travail seront constitués d'environ une dizaine de personnes, représentatives de l'ensemble de la communauté universitaire (enseignants, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS, étudiants). Un appel à volontaires sera prochainement lancé, avec inscription via Jazz.

Une réunion de présentation est prévue le jeudi 24 avril, à 10h, en amphi Cirot.

Les groupes de travail débiteront début mai, mais les chefs de projet ont d'ores et déjà engagé une première phase de réflexion sur leur périmètre, à partir des fiches projet.

Une formation animée par l'ARACT sera proposée à l'ensemble des chefs de projet.

Un espace dédié sur l'ENT permettra d'informer tout le monde et de communiquer sur l'avancée du projet.

Mme Jorge présente les 9 groupes de travail organisés suivant les 3 grands axes.

AXE 1 / Étudiants au cœur de la stratégie de transformation de l'offre de formation

Conditions d'études :

Chefs de projet :

- Marie Launay
- Pierre Katuszewski

Périmètre :

- Rythme d'apprentissage
- Formats des cours (durée)
- Accessibilité (profils spécifiques)
- Engagement étudiant

Rénovation du 1^{er} cycle :

Chefs de projet :

- Gaëlle Rollando
- Angélique Sacriste

Périmètre :

- Conditions de réussite en 1^{ère} année en particulier
- Dispositifs ORE
- Pluridisciplinarité, flexibilité, et spécialisation progressive
- Réorientation / passerelles
- Individualisation des parcours / socle commun, place des UE découvertes, rythmes de progression différenciés
- Place des enseignements transversaux (en lien avec le GT Compétences Transversales)
- Répartition du volume horaire au niveau du cycle
- Place des mutualisation
- Évaluation des profils étudiants en début de cursus
- ECI et deuxième chance

Professionnalisation des formations et initiation à la recherche :

Chefs de projet :

- Séverine Viaud
- Clotilde De Montgolfier

Périmètre :

- Mise en situation professionnelle : stages, apprentissage, projets
- Innovation
- Liens 2^e et 3^e cycle
- Sensibilisation à la recherche en 1^{er} cycle
- Partenariats

AXE 2 / Affirmation de l'identité et de la singularité de l'UBM dans l'enseignement supérieur

Politique des langues et FLE

Chefs de projet :

- Sylvain Rigollet
- Mariella Causa

Périmètre :

- Langue en L1 (Lansad)
- Place des langues (EDT)
- Certifications en langue
- Pôle de référence dans la formation en langues étrangères et en FLE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Ressources et tarification (en lien avec le GT soutenabilité)

Compétences transversales :

Chefs de projet :

- Pascal Hauquin / Marina Jorge
- Mélanie Petit

Périmètre :

- Contenu (Méthodologie du travail universitaire ; Transversalité, sujets de sociétés ; TEDS ; Intelligence Artificielle ; PPE / Recherche documentaire / Numérique ; Langues ; Projet Voltaire)
- Articulation entre les blocs
- Organisation et pilotage
- Enveloppe
- Travail autour de projets

Soutenabilité de l'offre :

Chefs de projet :

- Bernadette Silva
- Aude Zimmer
- Stéphanie Le Gallie

Périmètre :

- Offre en adéquation avec les effectifs étudiants et les ressources de personnel
- Prévision de l'évolution des effectifs
- Développement des ressources propres (apprentissage, FTLV, DU, cours de langues...)
- Développement des co-financements (appel à projets, collaborations...)

AXE 3 / Évolution de l'offre de formation en phase avec les grandes transformations de notre société

Approche par compétences :

Chefs de projet :

- Michaela Przybylova
- Soufiane Rouissi

Périmètre :

- Organisation de la formation par blocs de compétences - impact sur le SI
- Approche programme
- Référentiel de compétences
- Modularité / Formation tout au long de la vie
- Portefeuille de compétences
- Compensation et réussite

Internationalisation des formations :

Chefs de projet :

- Déborah Didio
- Antoine Ertlé

Périmètre :

- Co-accréditations et stratégie partenariale
- Programmes internationaux
- Enseignement en langue étrangère
- Accueil d'enseignants-chercheurs internationaux
- Programmes d'échanges et mobilité
- Passeport de mobilité

Transformation pédagogique :

Chefs de projet :

- Hélène Coste
- Vérane Partensky

Périmètre :

- Formation à distance
- Hybridation / co-modalités
- Question des évaluations
- Accessibilité

Mme Jorge indique que la temporalité du groupe de travail sur l'approche par compétences sera certainement plus longue pour mettre en place une maquette type qui sera une aide pour les formations qui souhaiteraient passer en approches de compétences.

Elle présente le macro planning prévisionnel relatif à la refonte de l'offre de formation.

Elle rappelle que la lettre d'orientation stratégique et la préparation des groupes de travail ont été conduites jusqu'en mars 2025. La constitution effective des groupes va commencer, qui mèneront leurs travaux jusqu'à fin novembre 2025, avec une synthèse prévue en décembre et une lettre de cadrage en janvier 2026.

Un point d'étape est prévu en juillet 2025 avec le comité de pilotage. Il est demandé à chaque groupe de produire un compte rendu après chaque réunion, afin de suivre l'avancée des travaux et d'éviter les redondances entre groupes.

Elle précise que ce calendrier s'inscrit dans le cadre de la vague B de l'autoévaluation HCERES :

- Travail d'autoévaluation à partir de l'automne 2025,
- Dépôt des dossiers d'autoévaluation en juin 2026,
- Dépôt des dossiers d'accréditation en avril 2027.

L'ODF devra être finalisée en 2027, afin de permettre la communication et la saisie des données pour une mise en œuvre à la rentrée 2028. Elle souligne toutefois que, dans le contexte actuel d'incertitude sur l'avenir de l'HCERES, ce calendrier reste prévisionnel.

M. Hoffmann rappelle qu'il s'agit d'un plan de travail général, reposant sur la constitution de groupes resserrés, mais évolutifs selon les besoins. Il insiste sur le caractère collectif et ouvert de la démarche, appelée à se nourrir des réflexions et propositions de chacun, dans un contexte budgétaire contraint.

Il estime que les incertitudes concernant l'avenir de l'HCERES devraient être rapidement levées. Quelle que soit l'issue, une évaluation des formations restera nécessaire. Ce travail d'évaluation, appuyé sur les retours des conseils de perfectionnement, permettra d'adapter l'ODF en tenant compte de l'évolution des publics, du développement de la formation continue, et d'autres leviers de transformation pour faire émerger les évolutions que l'on souhaite impulser.

Mme Nachtergaele fait remarquer que dans la lettre d'orientation stratégique il n'y est pas fait mention des différentes disciplines, ni des différents cycles de formation.



M. Hoffmann précise que le travail en cours concerne l'élaboration des grandes orientations de l'offre de formation, lesquelles seront ensuite précisées au sein des groupes de travail. Il distingue deux étapes : d'une part, la construction collective d'un cadrage général, non contraint mais fondé sur les besoins pédagogiques identifiés ; d'autre part, l'appropriation de ce cadrage par les composantes, départements et équipes pédagogiques, en vue de la construction des maquettes. Il rappelle que ces orientations ont pour vocation de fournir des perspectives permettant de valoriser les spécificités de l'établissement et d'accompagner la réflexion, avant une déclinaison plus fine au niveau des champs disciplinaires, des domaines et des filières.

Mme Pinède remercie pour cette présentation et le lancement de ce chantier. Elle s'interroge toutefois sur l'adéquation entre les groupes de travail et les trois axes politiques retenus. Elle souligne que certaines thématiques, comme la soutenabilité de l'offre ou les compétences transversales, rattachées à l'axe 2, ne relèvent pas directement de l'identité ou de la singularité de l'UBM. Elle trouverait plus logique de proposer qu'un axe supplémentaire, non politique, puisse être envisagé, autour de la question des moyens de mise en œuvre de l'ODF. Elle interroge enfin sur la place des membres de la CFVU dans la constitution et le fonctionnement des groupes de travail.

Mme Sadran souligne que l'un des principaux défis lors de la définition de la méthodologie a été de fixer un nombre de participants adapté pour les groupes de travail, en tenant compte de la charge déjà importante des personnels. Elle précise que la CFVU sera évidemment informée à chaque étape du projet.

Mme Pinède rappelle que les membres de la CFVU se sont engagés précisément sur les questions de formation, et qu'une des façons de résoudre cette difficulté du très grand nombre, aurait été de se tourner vers les membres de la CFVU. Elle interroge également sur la place des étudiants dans ces groupes de travail.

Mme Sadran répond que les étudiants seront associés, au-delà des seuls élus, avec une ouverture à d'autres profils volontaires, tels que des représentants de groupes de TD ou des étudiants investis dans les conseils de perfectionnement.

M. Hoffmann considère qu'il est envisageable d'intégrer des membres volontaires de la CFVU aux groupes de travail, tout en soulignant la nécessité de définir les modalités d'intégration. Il insiste sur l'importance de mobiliser certaines compétences spécifiques présentes au sein de la commission, et rappelle que la CFVU sera impliquée à chaque étape de validation de l'ODF. Les membres intéressés sont invités à se rapprocher de Mme Jorge.

M. Damome indique que le cadrage de l'ODF découlera des réflexions menées dans les groupes, ce qui constitue une étape qui n'a pas existé jusqu'à présent dans la création de l'ODF. Il juge essentiel d'y intégrer des membres de la CFVU, sensibilisés aux enjeux de formation. Il propose que des temps de restitution et de discussion aient lieu au sein de la CFVU, en amont du vote de la lettre de cadrage, afin que la commission puisse pleinement s'approprier le processus et ne se limite pas à une validation formelle.

Mme Natchtegael souligne que les membres de la CFVU ne doivent pas être de simples spectateurs du projet, mais des relais actifs.

M. Hoffmann confirme qu'il est évident que la CFVU sera associée de très près.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Roques relance la discussion sur les modalités d'évaluation, rappelant l'opposition exprimée lors de la précédente séance à l'égard du plan de reprise, jugé inégalitaire et préjudiciable pour les étudiants. Elle mentionne une pétition étudiante ayant recueilli plus de 1 000 signatures, signe selon elle de la nécessité de poursuivre le débat.

M. Hoffmann rappelle que le plan de reprise pédagogique, pensé collectivement, s'applique pour les quinze derniers jours du semestre. Il a pour objectif de favoriser une reprise en présentiel, permettant de renouer le lien pédagogique et de se préparer aux examens qui vont arriver très rapidement. Un courrier a été adressé aux enseignants, les incitant à faire preuve d'écoute et de bienveillance, notamment dans l'organisation des contrôles continus.

Mme Miras signale que la possibilité a été offerte aux enseignants de revenir sur les sujets initialement prévus.

Mme Nachtergaele dit qu'il est important de rappeler à l'ensemble des enseignants, le principe de 2^{ème} chance qui est différent du rattrapage.

M. Hoffmann indique que la mise en œuvre du principe de seconde chance est difficile dans le délai imparti, mais qu'un rappel peut être fait. Il souligne que le blocage a nécessairement des conséquences et que l'on ne peut pas tout faire à l'identique alors qu'il manque au total 4 à 5 semaines de formation et de temps d'évaluations. Mais en laissant de la souplesse et en faisant appel à l'intelligence collective il y a possibilité de sortir de cette situation.

M. Jaillet fait état de la forte pression ressentie par les étudiants en ce début de reprise, notamment du fait du retour massif aux évaluations sur table, difficilement soutenables dans un contexte d'épuisement.

M. Hoffmann a invité les équipes pédagogiques à réfléchir au mieux à la programmation des évaluations dans un temps très contraint. Les jurys seront conscients des conditions particulières. Mais il est difficile de faire cohabiter dans le même temps ce que l'on entend de la 2^{ème} chance et de la pression que cela engendre. Il faut être rationnel et ce plan a eu une injonction minimale avec une seule note de contrôle continue, qui n'est pas idéal. Mais sans note il n'y a plus de compensation et de capitalisation et les étudiants seront envoyés en seconde session et le rectorat observe de très près ce que l'on fait. Le plan n'est pas idéal, mais on fait au mieux avec ces éléments de contrainte.

M. Lutz dit que dans ce contexte où des étudiants ont eu une note avant le blocage et d'autres n'en ont pas eu du tout, et où le droit de seconde chance est remis en cause de par les délais très courts, et afin de ne pas créer d'inégalité, il présente les revendications portées par la pétition :

- une seule note obtenue avant blocage doit suffire pour valider l'UE,
- pour les étudiants qui n'ont pas eu de note, une seule note doit être suffisante,
- le droit au rattrapage doit être maintenu
- abandon immédiate des poursuites répressives qui ont été engagées par l'université contre les étudiants mobilisées.

M. Hoffmann répond que la question des poursuites ne relève pas du périmètre de la CFVU mais de celui du président de l'université. Par contre il rappelle que sur le plan de reprise pédagogique élaboré il est marqué que l'on reste sur une note minimum globale, la priorité est donc une note. Les évaluations des étudiants qui n'ont pas de notes restent prioritaires.

M. Lutz répond que d'après le témoignage des étudiants de licences, le principe d'avoir une seule note n'est pas respecté. Il trouve inacceptable de compter sur la bienveillance naturelle des enseignants dans un contexte de précarité alors que la CFVU doit être une instance de cadrage.

Mme Nachtergaele rappelle que les enseignants ont une liberté pédagogique et que l'on ne peut pas aller contre. Mais elle dit que la bienveillance peut être portée dans les deux sens. Beaucoup d'enseignants sont eux-mêmes précaires. Il y a déjà une surcharge de travail liée au blocage et les enseignants ne vont pas s'infliger une surcharge de travail inutile. On peut aussi se demander si le blocage était égalitaire. On essaye d'avoir un système le plus égalitaire possible dans un écosystème qui a été modifié.

M. Damome apporte son témoignage en tant que directeur de composante. Les UE dans lesquelles il n'y a pas eu de notes ont été identifiées et des évaluations ont été organisées uniquement pour ces UE.

Mme Lachaud souligne que les enseignants font de leur mieux dans un contexte difficile. Elle met en garde contre l'idée selon laquelle ils seraient perçus comme des oppresseurs, rappelant que leur engagement repose sur la volonté de transmettre et de faire réussir les étudiants, non de les sanctionner. Elle insiste sur la nécessité de préserver la cohésion de la communauté universitaire, et rappelle que chaque formation présente des spécificités qui rendent l'établissement d'un cadre commun complexe. Enfin, elle note que, malgré les efforts menés depuis 2019, des limites humaines sont désormais atteintes.

M. Hoffmann annonce que la dernière CFVU est prévue le 22 mai 2025.

La séance est levée à 12h10.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre PÉRAUD